



EPREUVE : ECM

Noms de l'élève :		F	M	3 ^{ème}			
TRIMESTRE : 2	ECM	Compétence évaluée : La vie familiale et scolaire				1 H	
Note /20	Cote :	CTBA	CBA	CA	CMA	CNA	Visa du parent
Sceau de l'établissement		Visa, Nom et commentaires de l'enseignant					

PARTIE A : VERIFICATION DES RESSOURCES

A 1 : VERIFICATION DES SAVOIRS

- 1 – Définis les mots suivants : Tontine, syndicat, démocratie, Urne.
- 2 –a) Cite deux problèmes des coopératives (0.5x2=1pt)
- b) Donne deux principes des tontines (0.5x2=1pt)
- c) Enumère deux systèmes politiques qui ont existé au Cameroun. (0.5x2=1pt)

A 2 : VERIFICATION DES SAVOIR-FAIRE

- 1 – Recopie et complète le tableau ci-dessous avec les Leaders des partis politiques suivants : **NI JOHN FRU NDI – ADAMOU NDAM NDJOYA – CABRAL LIBI –MAURICE KAMTO** 2pts

Partis politiques	MRC	PCRN	UDC	SDF
Leaders du parti				

- 2 – Recopie et relie avec une flèche chaque coopérative à son secteur d'activité. 2pts

Type de coopérative

secteur d'activité

Coopérative de Producteurs artisanat	*	*	Elevage, pêche, agriculture,
Coopérative de consommateurs services	*	*	Alimentation, les biens et les
Coopérative de travail	*	*	Secteur forestier, transport
Coopérative financière tontine	*	*	Mutuelles, caisses populaires

PARTIE B : VERIFICATION DES COMPETENCES

Situation problème : Ton grand frère s'est inscrit sur les listes électorales pour participer aux élections présidentielles. Le jour des élections, il refuse d'aller voter en disant que c'est la même personne qui sera toujours au pouvoir. Explique à ton frère l'importance de la participation du peuple aux élections.

Document 1 : Une structure en charge des élections au Cameroun

Le conseil constitutionnel veille à la régularité de l'élection présidentielle, des élections parlementaires, des consultations référendaires. Il en proclame les résultats. En cas de contestation sur la régularité de l'une des élections préalablement citées ci-dessus, le conseil constitutionnel peut être saisi par tout candidat, tout parti politique ayant qualité d'agent du Gouvernement pour cette élection. En cas de contestation sur la régularité d'une consultation référendaire, le conseil constitutionnel peut être saisi par le Président de la République, le président de l'Assemblée Nationale ou le président du Sénat, un tiers des députés ou un tiers des sénateurs. Les décisions du conseil constitutionnel ne sont susceptibles d'aucun recours. Elles s'imposent aux pouvoirs publics et à toutes les autorités administratives, militaires et juridictionnelles, ainsi qu'à toute personne physique et morale.

Document 2 : Bureau de vote



Consigne : Effectue les tâches suivantes

- 1 – Identifie le problème posé dans situation ci-dessus
- 2 – Identifie dans les documents deux rôles du conseil constitutionnel
- 3 – Donnes trois conseils à ton grand frère pour lui montrer l'importance de la participation aux élections.

Perfectionnement :

- **Propreté de la copie : 0.5 pt,**
- **Lisibilité : 0.5 pt,**
- **Langue : 0.5 pt,**
- **Ecriture : 0.5 pt**